

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 10 mars 2025, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 814-2025
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 690-2021 ÉTABLISSANT LA
RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CIRCULATION, DE STATIONNEMENT ET
AUTRES RÈGLES CONCERNANT LES CHEMINS ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

QU'UN avis de motion et un projet de règlement ont été donnés le 10 février 2025 par madame la conseillère Isabelle Auger;

QUE l'objet du règlement numéro 814-2025 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 814-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 12 mars 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale